



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Localisation

Département : Haute-Corse

Commune : Aléria

Autres communes :

R500

Appellation : Nécropole préromaine et villa romaine (vestiges)

Monument(s)

Appellation : Nécropole préromaine et villa romaine (vestiges)

Protection : classement

Arrêté : classement le 30/11/1972

Étendue de la protection : Les vestiges de la nécropole et de la villa romaine (cad. C 81 à 87 ; D 77 à 100, 101, 102)

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.